



Stratégie et guide sur la conservation en forêt privée

Rimouski, le 19 mai 2015 – Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent publie une stratégie régionale et un guide de ressources sur la conservation en forêt privée du Bas-Saint-Laurent. Ces outils visent à outiller les intervenants et les propriétaires de la région dans leurs efforts pour protéger la biodiversité.

Une stratégie pour coordonner les actions des organismes

Le Conseil a mené un projet qui visait premièrement à développer une stratégie pour mieux protéger la biodiversité régionale. Intitulée *Stratégie de conservation 2015-2020 pour la forêt privée du Bas-Saint-Laurent : une approche volontaire*, celle-ci a pour but de concerter les intervenants régionaux afin qu'ils soient en mesure de poser des actions dans une démarche structurée. Répartis en 4 grandes orientations, la stratégie identifie des objectifs de conservation et propose des actions pour les atteindre dans une perspective globale et territoriale.

Ce travail fait suite à une démarche de plusieurs années, au terme de laquelle le Bas-Saint-Laurent a élaboré une proposition de 7 territoires d'intérêts pour la création de réserves de biodiversité sous tenure publique. Ces grands territoires sont des noyaux de conservation, l'épine dorsale du réseau régional d'aires protégées. Cependant, pour que ce réseau soit efficace un travail complémentaire est nécessaire, notamment sous tenure privée, afin d'optimiser la synergie et la connectivité entre les éléments en conservation.

Un guide de ressources pour les propriétaires

Le projet avait aussi pour but de préparer un *Guide de ressources sur la conservation en forêt privée*, à l'attention des propriétaires, afin de les guider dans leur choix parmi les différentes options de conservations. Le guide, qui est offert sous format électronique, permet d'avoir un aperçu des caractéristiques de chaque option, des incitatifs financiers ou fiscaux qui y sont parfois rattachés et donne des liens vers des sources existantes d'information complémentaires.

Les deux documents peuvent être téléchargés sur le site du Conseil au www.crebsl.com

En parallèle, les *Milieux naturels prioritaires pour la conservation de la biodiversité : territoire privé du Bas-Saint-Laurent* ont été identifiés par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent dans un projet distinct. Cette priorisation servira à orienter le choix des sites pour la mise en œuvre de la stratégie.

Ce travail est le fruit de la concertation de plusieurs organismes : l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du BSL, l'Association forestière bas-laurentienne, le Comité ZIP Sud-de-l'Estuaire, la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire, la Fédération des organismes de gestion en commun, le Ministère de la forêt, de la faune et des parcs, les MRC de la Mitis, de Rivière-du-Loup et de Témiscouata, les organismes de bassin versant de Kamouraska, l'Islet et Rivière-du-Loup, du Fleuve St-Jean, du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent, et de Matapédia-Restigouche, ainsi que le Syndicat des producteurs forestiers du BSL. Le financement du projet provient du Programme de développement régional et forestier du Ministère de la forêt, de la faune des parcs dans le cadre de l'Appel de projets régionaux pour la mise en œuvre du PRDIRT, coordonné par la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent.

-30-

Source et information : Patrick Morin, agent de développement
Téléphone : 418 721-5711 | Cellulaire : 418 732-9137 | crebsl_pm@globetrotter.net